

ASSISES DE 2014, Rennes

« PRISON & MIXITE »

Thème présenté par le groupe de Toulouse et adoptée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2014.

EN FRANCE :

La prison connaît des évolutions depuis quelques dizaines d'années. Le **personnel pénitentiaire se féminise**, comme le montre le rapport de Cécile Rambourg¹. Depuis 1983, sur proposition de Myriam Erzatty première femme directrice de l'administration pénitentiaire, les femmes surveillantes peuvent être affectées dans des quartiers d'hommes (à contrario, les hommes ne peuvent toujours pas être affectés chez les femmes). La tendance s'accroît puisqu'en 2012, les femmes représentent 20% du personnel de surveillance contre 7% en 1991.

A L'ÉTRANGER :

Des cas concrets de mixité existent dans plusieurs pays européens. Ainsi, des familles peuvent vivre avec leurs enfants dans des blocs mixtes au centre pénitentiaire de Madrid VI à Aranjuez, des quartiers mixtes ont été mis en place à prison de Ringe au Danemark. Au centre pénitentiaire de Ginevich au Luxembourg, femmes et hommes sont mélangés pour toutes sortes d'activités : agriculture, menuiserie, cuisine...

¹ Source : Yahoo

Questions/réponses : « Pourquoi les prisons ne sont pas mixtes ? »

² Rambourg, C. La féminisation à l'épreuve de la prison : Recompositions et permanences d'un ordre professionnel, CIRAP, 2013.

³ Les résultats du questionnaire sont disponibles au bureau national. A noter que les résultats sont à relativiser dans la mesure où il ne s'agit que d'un questionnaire administré de manière informelle et pour lequel nous avons eu 12 réponses

Et le Genepi dans tout ça ?

Nous invitons les groupes locaux à essayer de mettre en place des ateliers mixtes s'ils le souhaitent et quand leurs relations avec l'administration pénitentiaire le permettent.

Nous les encourageons également de mettre en place des événements d'ISP sur ce sujet, le but étant de remettre en question les stéréotypes sur les hommes et les femmes tels qu'ils existent dans l'ensemble de la société.

Pour que des ateliers mixtes soient possibles, il nous semble important de :

Capitaliser sur les expériences passées du Genepi (à Metz, à Fleury...)

Sensibiliser d'autres associations intervenant en détention,

Faire du lobbying pour la mise en place d'ateliers mixtes en rappelant l'article 28 de la loi pénitentiaire de 2009 : « Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité des établissements et à titre dérogatoire, des activités peuvent être organisées de façon mixte. »

PROPOSITIONS :

Il existe des obstacles, que nous n'ignorons pas, à la mise en place de la mixité en détention, que ce soit les appréhensions (ou le désintérêt) de l'administration pénitentiaire et/ou des personnes détenues, le ratio inégal de femmes et d'hommes en prison (3% de femmes pour 97% d'hommes), les dérives que cela pourrait entraîner (plus de surveillance, choix du profil des détenues...). Mais aussi les représentations : la cohabitation des sexes ferait-elle « exploser la marmite » ? Les prisons deviendraient-elles des « baisodromes » ? L'abstinence sexuelle fait-elle partie de la peine de prison ? Y'aurait-il des risques plus importants de viols ?³

Si une mixité complète des prisons semble difficilement envisageable à court terme, l'existence de lieux mixtes (salles de convivialité, salles de sport, ateliers socio-culturels, ateliers de travail, cours de promenade...) au sein de la détention nous semble largement possible, dès à présent. A moyen terme, nous pourrions creuser les initiatives de nos voisins européens et envisager des ailes mixtes ou des quartiers ouverts. Ces étapes sont nécessaires pour permettre, à terme, que la mixité en prison s'aligne sur la mixité dans le reste de la société. Dans un souci de décroisement, il semble nécessaire que les femmes et les hommes se côtoient en détention comme ils se côtoient et se côtoieront à l'extérieur. Il est entendu que la condition sine qua non à toute forme de mixité est que le choix en soit laissé aux personnes détenues.

Nous invitons le Genepi national à :

Intégrer à la politique nationale son intérêt pour cette question,

Défendre des ateliers mixtes dans ses relations avec la direction de l'administration pénitentiaire,

Défendre la mixité des intervenant.e.s du Genepi dans leurs ateliers,

Travailler en coordination avec le défenseur des droits et le contrôleur général des lieux de privation de liberté sur ce qui peut être mis en place pour promouvoir la mixité en détention,

Travailler sur la problématique du genre, des transgenres et des intersexes en détention.

Et essayer de travailler sur le sujet conjointement avec d'autres associations du monde prison-justice